

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par

M. Labaronne, rapporteur, M. Sitzenstuhl, Mme Magnier, M. Lauzzana et M. Lefèvre

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7 BIS, insérer l'article suivant:

Retiré avant publication.